



Ecole de plongée

Historique

L'origine de l'Ecole de plongée remonte à 1860 : les premières dispositions sont prises pour former des "mécaniciens-chauffeurs-scaphandriers" au sein d'ateliers centraux de la Flotte (actuellement atelier militaire de la Flotte), implantés dans les 5 grands ports militaires français. Un arrêté ministériel de 1873 spécifie "qu'un scaphandre sera désormais obligatoire pour tout navire s'éloignant des côtes françaises".

Le certificat de scaphandrier est officialisé en 1910.

En 1948, la compagnie de scaphandrier de l'école des apprentis mécaniciens, installée à Saint-Mandrier depuis 1936, forme environ 10 scaphandriers lourds (pieds lourds) et 15 plongeurs autonomes (équipés du nouvel appareil COUSTEAU-GAGNAN) tous les deux mois.

En 1953 est créé le certificat de plongeur démineur.

En 1958 la compagnie de scaphandriers devient une unité indépendante sous le nom d'Ecole de plongée. Parallèlement, la formation des nageurs de combat est assurée par l'Ecole des nageurs de combat (E.N.C.) d'Arsew jusqu' en 1953, puis au Centre d'application commando (C.A.C.) à Saint-Mandrier.

En 1960 l'Ecole de plongée et le CAC sont groupés sous le nom de "Centre d'Instruction et d'Entraînement à la Plongée" dont le sigle est C.I.E.P.

En 1964 la spécialité de plongeur démineur est créée.

L'arrêté n°6 du 15 février 1965 dissout le C.I.E.P. et crée l'Ecole de plongée sous sa forme actuelle : tous les plongeurs de bord, plongeurs démineurs et nageurs de combat reçoivent là leur formation.



Mission

L'Ecole de plongée est chargée de former la totalité des plongeurs de la Marine nationale au sein de quatre cours principaux :

Le cours de plongeurs de bord : formation de marins de toutes spécialités à la plongée à l'air jusqu'à 35 mètres.

Le cours de plongeurs démineurs : formation des plongeurs aux techniques de déminage et à l'utilisation d'appareils de plongée spécifiques aux missions de guerre des mines

Le cours de nageur de combat : formation des plongeurs aux techniques de plongée à l'oxygène et à l'utilisation d'appareils spécifiques aux missions à caractère offensif

Le cours d'infirmiers hyperbaristes : formation médicale des infirmiers plongeurs à la surveillance des chantiers de plongée et aux traitements d'urgence des accidents de plongée.

L'Ecole de plongée assure :

- des stages de génie sous-marin ;
- des stages de reconnaissance NEDEX (Neutralisation Enlèvement et Destruction d'Engins Explosifs).

Par ailleurs, l'Ecole de plongée assure la formation des plongeurs de bord de la Gendarmerie maritime et de l'armée de l'Air et la formation des nageurs de combat de l'armée de Terre. Elle accueille également une dizaine de stagiaires étrangers chaque année. L'école prête également son concours aux études et expérimentations diverses menées par les commissions d'études dans le cadre de l'intervention sous la mer.

L'Ecole de plongée participe à l'effort national en matière sociale (stage d'information en liaison avec l'Education nationale).

L'Ecole de plongée a formé depuis sa création 10 000 plongeurs de diverses catégories, dont 1800 actuellement en service dans la marine. Chaque année, elle forme 450 stagiaires.

Formations

PLONGEURS DE BORD

Le stage plongeur de bord forme du personnel apte à plonger à l'air jusqu'à 35 mètres, destiné à embarquer sur les bâtiments de la Marine nationale ou dans les formations de l'aéronautique navale (visite de coques, travaux sous-marins élémentaires, sauvetage).

La durée de stage est de 5 semaines ; il y a 7 stages par an, et environ 35 stagiaires par session dont l'âge est compris entre 19 et 27 ans.

PLONGEURS DEMINEURS

Les cours de plongeurs démineurs forment du personnel apte à plonger à l'air jusqu'à 60 mètres, à l'oxygène pur et aux mélanges suroxygénés jusqu'à 80 mètres.



Les principales missions des plongeurs démineurs sont la recherche, l'identification, la neutralisation et l'enlèvement des engins explosifs, conventionnels et improvisés, placés sous l'eau ou à bord de bâtiments. En outre, ils sont aussi chargés des travaux sous-marins (expertise de chantiers, soudure, découpage) et de l'assainissement des accès portuaires et zones maritimes.

Les niveaux de formation de ces spécialistes sont :

- le cours du brevet d'aptitude technique d'une durée de 36 semaines. L'effectif maximum est de 24 élèves ;
- le cours du brevet supérieur de plongeur démineur d'une durée de 42 semaines pour un effectif maximum de 12 élèves ;
- pour les officiers, la formation de plongeur démineur est incluse dans une spécialité guerre des mines d'une durée de 56 semaines pour un effectif maximum de 12 élèves.

La formation comprend :

- la pratique des techniques de déminage, de pétardement, de recherche et de travaux sous-marins ;
- des stages de démolition ;
- des stages en Atlantique, afin de familiariser les élèves au courant, aux eaux froides et à la mauvaise visibilité ;
- une initiation à la photographie et à la vidéo sous-marine.

Une qualification supplémentaire en génie sous-marin peut être acquise par le plongeur démineur ou nageur de combat grâce au certificat de travaux sous-marins (stage de 10 semaines pour un effectif maximum de 10 plongeurs).

NAGEURS DE COMBAT

L'Ecole de plongée forme les nageurs de combat en vue de missions à caractère offensif. Les nageurs de combat servent ensuite au Commando HUBERT, unité dépendant du Commandant des fusiliers marins et des commandos (COFUSCO). Ces derniers sont aptes à plonger à l'oxygène pur et aux mélanges suroxygénés, ainsi qu'à l'air jusqu'à 60 mètres.

Leur formation comprend :

- l'utilisation de tous les appareils de plongée utilisés dans la marine ;
- la mise en œuvre d'explosifs et artifices sous-marins ;
- le parachutage en mer de jour comme de nuit.

INFIRMIERS HYPERBARISTES

Formation :

Le cours d'infirmier hyperbariste est divisé en 4 unités de valeurs (UV), dont trois se déroulent à l'Ecole de plongée :

- UV " Plongée " : 5 semaines de cours de plongeur de bord ;
- UV "I.H.B." : 10 semaines consistant à suivre un ensemble de cours théoriques spécifiques aux infirmiers (physiologie de la plongée et caissons) avec mise en application pratique sur les chantiers de plongée ;
- UV "Technique de ramassage et de mise en condition" au bataillon des marins pompiers de Marseille.

Après une affectation en unité de plongeurs dans un poste d'infirmier hyperbariste, ils suivent l'UV "techniques hospitalières" au caisson hyperbare de l'Hôpital d'Instruction des Armées de Sainte-Anne.

Objectif :

Cette formation doit rendre les élèves aptes à assurer :

- la surveillance médicale des chantiers de plongée ;
- le traitement d'urgence des accidents de plongée ;
- les soins en milieu hyperbare ;
- la maintenance du matériel médical et des caissons de recompression affectés aux unités de plongeurs ;
- le suivi de l'aptitude médicale des plongeurs.



Organisation

Le commandement de l'Ecole de plongée est confié à un officier supérieur. Il est assisté par un commandant en second, un directeur de l'enseignement, des directeurs de cours, soit en tout un état-major de 11 officiers, tous titulaires d'une qualification de plongée. Les instructeurs et les permanents qui assurent le fonctionnement de l'unité complètent le personnel de l'école.